REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_05-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

14 JUIN 2024

N° 2024-04-05

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 141 Présents (mini 40) : 43
Nombre de voix
En exercice : 256 Présentes : 69 Exprimées par pouvoirs : 82 **Total (mini 129) : 151**
Quorum atteint

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)
Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)
Pierre COMBES, Fabien LIMONTA

4 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND.

35 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Marc BOMPARD, Muriel BREDY, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GODART, Claudine GOURDON, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Alain LABROT, Catherine LANTEAUME, Dominique MALLIÉ, Renée MAOUI, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Brigitte WURMSER

Délégués excusés ayant donné pouvoir :
Florent BRUNET et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Océane CARTOUX et Maud GRARD à Muriel BREDY, Frédéric ROUX (CCVV) à Philippe CAHN, Marie-Pierre MONIER et Éric RICHARD à Pierre COMBES, Sylvie PEROT et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jean GARCIA et Claire LAPIE à Stéphane DECONINCK, Julien DECORTE et Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Claude PIGAGLIO à Christian GODART, Jeannie DENIEAULT et Kevin QUEYREL à Catherine LANTEAUME, Julien CORNILLET et Corinne MOULIN à Fabien LIMONTA, Jean-Noël PASERO à Nicole PELOUX, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Chantal EYMEOUD et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Jean-Christophe CAMP et Patricia EYSSERIC à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés
Jacqueline BOUYAC, Lucien DE MUNTER, Jean-Michel GUALLAR, Alain LEVRERO, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Isabelle RIPERT, Didier ROBERT, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX (Mollans-sur-Ouvèze), Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_05-

Invités excusés

Philippe CANOVAS DGFIP Nyons, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3e circonscription de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Daniel ROUIT suppléant.

Invité·es :

Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud BOURRASSET la Tribune de Montélimar

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Affûts d'étoile - Création d'un « sentier de la nuit » - Acquisition d'œuvre artistique

Montant des dépenses	2024	2025
Investissement HT	73 000 €	66 500 €
Investissement TTC	87 600 €	79 800 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	167 400 € TTC	Subventions : 111 600 €
		FCTVA : 27 460,30 €
		Autofinancement final : 28 339,70 € (dont 8 680 € d'ingénierie Parc)

Rapport :

La Présidente expose,

A la suite des délibérations n°2023-03-05 du Comité syndical du 2 février 2023 et n° 2023-12-07 du Bureau syndical du 24 novembre 2023, le comité artistique mis en place pour la sélection des artistes pour le projet de sentier autour de la nuit sur le site de Beynaves (commune de Sainte-Colombe) à proximité d'Orpierre, a retenu, à l'issue de sa séance du 8 janvier dernier, le projet d'Erik Samakh, « Les affûts d'étoiles ».

Ce projet prendra en compte la totalité du parcours par le biais de la création d'une œuvre visuelle, « les poussières d'étoiles », de l'installation de cinq observatoires d'écoute de la nuit, « Les affuts de la nuit » et de la restauration d'une zone humide « à réalité augmentée » (grâce à des aménagements ou des « desaménagements ») qui permettront de mieux la préserver face aux menaces liées au changement climatique.

La signalétique intègrera également dans le parcours le cheminement piétonnier depuis Orpierre (1 heure 30 / 2 heures de marche le long d'un GR), même si le site est aussi accessible en voiture. Ce projet a été présenté le 14 février devant le Comité national des œuvres dans l'espace public, et un accord pour le financement du ministère a été retenu Cette œuvre est représentative de l'art écologique, dont Erik Samakh est un des représentants les plus connus en France.

Elle est destinée à être la première d'un parcours artistique qui se développera sur le territoire du Parc et sur la thématique de la nuit, à l'instar de ceux qui existent dans les Alpes -de-Haute-Provence autour de la géologie ou en Ardèche sur la « ligne de partage des eaux ».

REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_05-

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en €)	
Droits de l'artiste et suivi de la réalisation de l'œuvre	33 700 €	Région SUD – contrat de Parc (51%)	71 600 €
Réalisation des observatoires perchés	37 000 €		
Création des « poussières d'étoiles »	32 000 €	Ministère de la culture - DRAC PACA (22%)	30 000 €
Documents de communication : n° spécial de journal « semaine », brochure à destination des visiteurs	7 120 €		
Reportage photographique (pour les documents de communication) et prise de sons	3 000 €	Département des Hautes-Alpes (7%)	10 000 €
Contrôle sécurité pour les observatoires perchés	3 000 €		
Production de l'œuvre : aménagement de la zone humide (réalisation d'inventaires naturalistes, état initial)	7 000 €	Autofinancement (Parc naturel régional des Baronnies provençales) 20%	27 900 €
Production de l'œuvre : aménagement de la zone humide (réalisation des ouvrages destinés à pérenniser cette zone humide)	8 000 €		
Coordination et animation du projet (30 jours chargé de mission culture et patrimoine culturel)	8 680 €	*Dont ingénierie du syndicat mixte du Parc*	*8 680 €*
TOTAL	**139 500 €**	**TOTAL**	**139 500€**

Délibération

- Vu les délibérations n°2019-06-11 du Comité syndical du18 juillet 2019, n°2020-03-13 du Comité syndical du 5 mars 2020, n°2021-10-21 du Bureau syndical du 25 octobre 2021, n°2023-03-05 du Comité syndical du 2 février 2023 et n° 2023-12-07 du Bureau syndical du 24 novembre 2023 ;
- Considérant l'orientation II.2.1 de la charte visant à « promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens » et plus spécifiquement son objectif de « faire émerger une pratique nocturne du territoire et de ses patrimoines, moyen original et qualité naturelle à valoriser, par l'approche de l'astronomie, de l'art, de l'éclairage, de la compréhension du paysage et de la nature de nuit. Une telle pratique doit s'appuyer sur une politique de préservation du ciel noir contre la pollution lumineuse » ;
- Considérant l'orientation III.3.1 de la charte visant à « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles » ;

Après en avoir délibéré, par 126 voix pour, 20 voix contre, 4 abstentions et 1 non-votant, le Comité Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX